



DECLARATION du SE-Unsa CAPA DES PLP DU 20 décembre 2012

Le ministre a débuté en octobre dernier un nouveau temps de la Refondation, celui du dialogue direct avec les organisations syndicales et des propositions concrètes qui seront inscrites dans la loi ou dans des textes réglementaires complémentaires.

Le SE-UNSA se félicite de l'Ambiance d'écoute et de travail malgré un temps contraint et de l'avancée des propositions malgré quelques différents notables qui subsistent.

Concernant la voie professionnelle, bien que ces discussions ne donneront lieu qu'à des aménagements qui ne seront pas présents dans la loi d'orientation, les propositions du ministre, visent semble-t-il des objectifs prometteurs. Il reste à voir leur concrétisation et quoi qu'il en soit, le SE-Unsa sera vigilant, aussi bien sur le plan des conditions de travail des personnels, que sur la réussite de tous les élèves.

Le SE-Unsa est attaché à la promotion de la voie professionnelle. C'est pourquoi, il n'avait pas validé, au terme du processus de négociation auquel il avait participé, le protocole du Bac pro 3ans. Cette réforme ne créait pas les conditions de la réussite de tous et portait en germe des suppressions de postes massives.

Par la standardisation des cursus, sans les moyens complémentaires suffisants pour répondre aux besoins de chaque élève, elle n'a pas conduit à une meilleure réussite des publics actuellement scolarisés. Là où il aurait fallu de la souplesse (parcours en 3 ou 4 ans selon les besoins des élèves et selon les exigences des spécialités), il a imposé un parcours unique au détriment des élèves les plus fragiles, sans offrir de véritables moyens pour une prise en charge individualisée. Ce n'était, ni plus, ni moins qu'une réponse technocratique aux objectifs largement comptables.

C'est dans ce contexte que le SE-Unsa appelle à un « nouvel élan » pour la voie professionnelle. Il ne s'agit pas de revenir sur le bac pro 3 ans là où il est pertinent au niveau des filières et de son recrutement, mais sur sa généralisation aveugle et dogmatique. Ainsi, le seul parcours de 4 ans existant via un CAP manque de cohérence. Le SE-Unsa demande le retour de véritables cursus 4 ans de proximité en maintenant un BEP ou un CAP en 1 an accessible après la seconde Bac Pro.

Quant au concept de « diplôme intermédiaire », il ne va pas de soi en termes d'organisation pédagogique et de reconnaissance par les branches professionnelles. Le SE-Unsa demande donc une remise à plat des modalités de certification avec une meilleure cohérence avec le Bac.

De même, la quasi-généralisation du CCF doit être interrogée dans sa pertinence et sa mise en œuvre.

Enfin, il faudra revenir sur les grilles horaires élèves tri annualisée qui ont engendrées des dotations horaires rectorales obscures et des répartitions subjectives dans des établissements.

Par ailleurs, cette réforme s'est aussi faite au détriment de l'équilibre de l'aménagement du territoire. Top de jeunes sont privés d'une offre de formation professionnelle diversifiée dans un périmètre acceptable. Et nous savons que le facteur de proximité est déterminant pour les jeunes accédants à ce type de formations. Un maintien significatif d'un niveau V sous statut scolaire est essentiel.

C'est pourquoi nous sommes aussi stupéfaits qu'inquiets sur les nombreuses suppressions de sections révélées ici ou là, à la rentrée prochaine dans notre académie. La nouvelle carte des formations sera officialisée lors du CTA du 17 Janvier et n'aura fait l'objet d'aucune concertation avec les partenaires sociaux, illustrant que le dialogue social appelé de ses vœux par le ministre est encore loin d'être effectif.

Le SE-Unsa demande que le service public d'éducation nationale assure la nécessaire mise en cohérence de la carte nationale des formations, à travers le schéma national d'orientation et d'insertion professionnelles avec l'objectif de réduire les inégalités géographiques et de proposer une offre égale et de qualité sur l'ensemble du territoire.

Il souhaite que, dans le cadre de la Loi d'Orientation, les modalités d'élaboration de la carte des formations et sa mise en œuvre soient clarifiées, de manière à éviter les situations de blocage ou le renvoi des responsabilités entre l'État et la Région. Il rappelle qu'un éventuel approfondissement de la décentralisation éducative ne saurait remettre en cause les référentiels et diplômes nationaux ou conduire à une nouvelle décentralisation des personnels.

Concernant l'ordre du jour.

Nous souhaitons profiter de cette première CAPA de l'année scolaire pour remercier l'ensemble de la DPE et particulièrement la DPE5 pour sa disponibilité et son écoute. D'autant que les documents nous ont été transmis dans un délai tout à fait confortable ...

A la lecture des documents, nous déplorons une nouvelle fois, l'inégalité de traitement flagrante en faveur des collègues détachés dans l'enseignement supérieur et qui bénéficient d'une seule note sur 100. Celle-ci leur confère un énorme avantage sur les rythmes de passage d'échelon ; en attestent les échelons 5, 7 et 9.

La fréquence des inspections dans un parcours professionnel, notamment au niveau de l'avancement est fondamentale. Cette année encore, nous notons un effort considérable du corps d'inspection.

Nous observons d'ailleurs qu'une attention particulière a été portée sur les collègues exerçant en GRETA et SEGPA, alors qu'ils avaient été un peu oubliés les années précédentes. Nous nous en félicitons. En revanche, il convient de noter que la situation des collègues sur des missions particulières (CNED , CFA) reste parfois problématique.

La situation reste néanmoins préoccupante pour certaines matières : P7200 et P4100 notamment. On peut également constater qu'une partie importante des collègues promouvables se retrouvant en fin de classement, ont une date d'inspection de plus de 5 ans. C'est pourquoi nous demandons à nouveau une actualisation temporaire de la note pédagogique en cas de non inspection dans l'échelon en cours.

Enfin, nous trouvons regrettable que le reste de promotion pris en compte soit arrondi à l'entier inférieur. En effet le reliquat du Grand Choix est de 2,7 et cela ne donne lieu qu'à une redistribution de 2 promotions et non pas trois. C'est pourquoi nous proposons d'additionner les restes du Grand choix et du choix, ce qui permettrait une redistribution de 5 promotions au lieu de 4 Nous souhaitons soumettre cette proposition au vote de la CAPA.